

Mairie de GADANCOURT

12, place de l'Eglise
95450 GADANCOURT



Compte rendu du conseil Municipal du 8 avril 2010

Convocation le 2 avril 2010.

L'an deux mil dix, le huit avril, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 20 heures 30, à la Mairie de Gadancourt.

Etaient présents : M. Noury, Mesdames de Meaux et Raffalli, Messieurs Brénac, Chavanne, Dieuset, Rackelboom, Ricci.

Mme De Meaux est nommée secrétaire de séance.

La séance commence à 20 h 30 M le Maire rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 04 février 2010
- Délibération. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2009
- Délibération. Vote du Budget Primitif 2010
- Contrat rural
- Travaux sur la croix du cimetière
- Intercommunalité
- Questions diverses

Approbation du PV de la réunion du 4 février 2010

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 4 février 2010 est adopté à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2009

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2009.

Les résultats définitifs sont

- un excédent de fonctionnement de 114.787,23 €,
- un déficit d'investissement de 38.847,47 €
- et un bénéfice global de clôture de 75.939,76 €

Le déficit d'investissement s'explique par l'attente de versement de la subvention de la part du Conseil Général concernant le TRASERR de la Rue Octave de Boury

Monsieur le Maire se retire.

Les membres présents délibèrent et votent à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Maire est de retour.

Vote du Budget Primitif 2010

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation des taxes.

- Depuis 2009, un agent technique a été employé. Cela permet un entretien plus régulier du village. Ce qui explique une baisse du montant sur le compte « Contrats aux prestataires de services ».
- Notre nouvel agent technique, M. Paqueraud, a signé un contrat aidé jusqu'au 14 septembre 2010, renouvelable à hauteur de 24 mois.
- M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la somme allouée au compte « Fêtes et cérémonies » provient de la volonté des élus de diminuer de moitié les indemnités versées aux élus jusqu'à mars 2008.
- En investissement, sont prévus :
 - o le début des travaux du contrat rural,
 - o l'achat d'une photocopieuse subventionnée pour moitié par M. Houillon, sur sa réserve parlementaire,
 - o l'achat d'une armoire ignifugée...

Le budget primitif s'équilibre comme suit :

| SECTION INVESTISSEMENT | | SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|------------------------|--------------|---------------------------|--------------|
| Dépenses : | 172 956,00 € | Dépenses : | 183.067,90 € |
| Recettes : | 172 956,00 € | Recettes : | 183.067,90 € |

Après lecture par Monsieur le Maire, les membres présents délibèrent et votent à l'unanimité le Budget Primitif 2010.

Travaux sur la croix du cimetière et armoire ignifugée

La croix du cimetière ayant subi un dommage, Monsieur le Maire souhaite faire une demande de subvention au P.N.R. du Vexin français pour effectuer ces travaux. Cette subvention serait de 70 %. La demande doit en être faite avant le 30 avril 2010. Deux devis ont été demandés. À ce jour, seule la Société DELPORTE a répondu. Un deuxième devis est attendu.

Monsieur le Maire souhaite faire une demande de subvention auprès de la Préfecture pour l'achat d'une armoire ignifugée pour stocker les archives dans de bonnes conditions. Cette subvention serait de 50 %. La demande doit en être faite avant le 15 avril 2010.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation de demande de subvention pour la réfection de la croix et pour l'achat de l'armoire ignifugée.

Contrat rural

Suite au dépôt de permis de construire M. le Maire et ses adjoints ont reçu M. Bellon, architecte des bâtiments de France, concernant la modification et extension de la Mairie. M. Bellon a demandé à l'architecte, M. Pons, de lui proposer deux plans : un avec les grilles existantes et un sans les grilles.

Le contrat rural concerne : les travaux de la mairie, les travaux de pavage des caniveaux et des entrées particulières de la rue Octave de Boury et de la Rue des Faubourgs. Le dossier sera présenté au Conseil Général dès l'octroi du permis de construire concernant la mairie.

Intercommunalité (Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin)

Son fonctionnement se réforme doucement :

- **Commission Enfance :**
De nouvelles conventions ont été élaborées pour un an. Elles limiteront la responsabilité financière de la C.C.3.V. en évitant les dérives de fonctionnement des structures (crèche, garderie ou RAM). Le conseil communautaire doit statuer sur ce point le 12 avril prochain.

- **Commission Voirie :**
En fonction de l'obtention du TRASERR, des travaux seront effectués sur les routes communautaires.
- **Commission Communication :**
Cette commission travaille sur chaque point du règlement intérieur de la C.C.3.V. afin de rendre son application plus efficace. La rigueur dans les réunions, la rapidité dans la remise des comptes-rendus, la transparence dans la circulation des informations sont nécessaires pour le suivi et l'avancée des dossiers.
- **Commission Développement Économique**
Pour des raisons structurelles et de personnes, le rachat du site NUTRICO n'est toujours pas concrétisé.
Des groupes de travail, ouverts à des compétences internes ou externes à cette commission, doivent être mis en place pour plus d'efficacité. Le rachat et le développement de ce site impliqueraient une équipe soudée et dynamique. Il ne peut être le fait d'une équipe en vase clos comme cela semble le cas actuellement. Monsieur Michel ABRAHAM a démissionné de la commission des Finances et a été élu Vice-président de la commission Développement Économique.
- **Commission Finances :**
Madame Annie ALLÈGRE a été élue à la Vice-présidence de cette commission et présentera le budget lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2010.

Questions diverses

- Le Conseil Général propose un groupement de commande pour réaliser un diagnostic d'accessibilité de tous les établissements recevant du public.
Ce diagnostic serait pris en charge à 80 %. Aucune subvention n'est prévue pour la réalisation des travaux.
Par 6 voix contre et 2 pour, le Conseil Municipal déclare que ce diagnostic n'est pas pertinent.
- Un pizzaiolo propose de s'installer un soir par semaine.
À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la venue de ce commerçant.
- M. le Maire nous informe que la taxe des ordures ménagères augmente de 2 % et nous informe que le SMIRTOM, lance une étude pour le ramassage des verres, des cartons et des journaux au rythme d'une fois toutes les 2 semaines au lieu de toutes les semaines.
Cette proposition est refusée à l'unanimité.
- Christophe DIEUSET informe les membres de sa rencontre avec une société qui s'occupe de feu d'artifice. C'était une première approche, d'autres sociétés seront contactées.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire

Les membres du Conseil Municipal